

amendement est bloqué, je me verrai dans l'obligation de voter contre l'amendement sous sa forme actuelle, c'est-à-dire permettant à la Commission de sauter une campagne agricole. Je crois que cela est essentiel pour maintenir la confiance que les agriculteurs font à la Commission. Je crains que nous ne diminuions cette confiance en autorisant la Commission à sauter une campagne agricole complètement en ce qui concerne ces pesages consécutifs.

Le TÉMOIN : Il se peut que je ne sers qu'à mettre en relief le fait qu'une personne ne doit pas parler sans calculer la véritable portée du changement. A mon avis, l'amendement nous aiderait dans certaines circonstances. Il ne résoudrait pas entièrement le problème en ce qui nous concerne, mais je suis d'avis personnellement, que si nous avions sept mois pour accomplir notre travail, l'amendement nous aiderait d'autant. Il ne résoud peut-être pas entièrement le problème. Si vous craignez de nous accorder trop de pouvoirs, ou je dirais trop de temps pour accomplir notre travail, l'autre amendement nous aiderait dans la mesure où vous nous accordez l'extension qu'il comporte.

M. SINNOTT : Monsieur le président et monsieur McKenzie, ne croyez-vous pas que, dans les conditions actuelles, avec le peu d'excédents que nous avons, le changement de la période de neuf à quinze mois en une période de six à vingt-deux mois répondrait à la situation, au moins pour une couple d'années?

Le TÉMOIN : C'est précisément ce que je soutiens, monsieur; cela nous aiderait d'autant. Il se peut qu'il se présente une situation où cet amendement ne réponde pas entièrement à nos besoins, comme l'ont soutenu mes collègues, après avoir soumis le problème aux lois exactes des mathématiques, ce que je n'ai pas eu le temps de faire. Toutefois, je ne crois pas qu'on puisse trouver d'autre solution que de nous accorder un autre sept mois. Cela veut dire que nous avons sept mois de plus pour remplir notre tâche, bien qu'il puisse se présenter un cas où cette période ne suffise pas à répondre à la situation.

M. ROSS : Je suis plus convaincu que jamais qu'il faut laisser la loi telle qu'elle est présentement. Tout le monde est d'avis que ce texte ne causera aucune difficulté d'ici douze mois. Je pense que le commissaire est assez certain de la chose.

Le TÉMOIN : Il se peut qu'il se présente une difficulté d'ici douze mois.

M. ROSS : Il est vraisemblable que nous nous réunirons au Parlement annuellement, et si cette situation se présente, nous pourrions y pourvoir alors. Je sais qu'on a beaucoup réfléchi en rédigeant l'article de la loi qui déclare qu'il doit y avoir un pesage à chaque campagne agricole et que le délai s'écoulant entre les pesages consécutifs ne doit pas être inférieur à neuf mois ni supérieur à quinze mois. Cet article n'a pas été rédigé ainsi sans de très bonnes raisons. Je suis plutôt opposé à la modification de cet article. Je ne veux pas entreprendre de discussion avec le député d'Acadie au sujet de l'accumulation possible de grands surplus à l'avenir ou non, mais je suis prêt à parier que ces surplus ne se produiront pas d'ici douze mois. Si nous commençons calmement, nous pourrions étudier le problème plus sérieusement en temps opportun. Toutefois, je ne crois pas que nous ayons ces difficultés à surmonter à l'avenir. Si la chose se présente cependant, nous pourrions nous occuper de cette question à ce moment, car cet article a été inclus dans la loi à la suite de nos expériences.

Le PRÉSIDENT : Nous avons à considérer la résolution de M. Wright. Que voulez-vous en faire? Je suis obligé de la mettre aux voix, à moins qu'il ne la retire.

M. JUTRAS : Avant de procéder, je me demande s'il serait possible d'examiner l'autre côté de la médaille? Si je suis bien renseigné, il est arrivé à l'occasion, au cours de la guerre, qu'il s'est accumulé des surplus si considérables que le pesage a été impossible. Maintenant quels sont les résultats de cette situation, les résultats fâcheux, si je puis ainsi m'exprimer, pour les agriculteurs? Comment